

Prescription de soins de support après cancer

Consultation et prescription des soins de support nécessaires aux patients atteints de cancer jusqu'à 12 mois après la fin du traitement actif

Un bilan fonctionnel et motivationnel d'activité physique adaptée donnant lieu à un projet et/ou

Un bilan diététique avec ou sans consultation de suivi avec un diététicien et/ou

Un bilan psychologique avec ou sans consultation de suivi avec un psychologue

Choix entre les différents cas, **dans la limite du forfait attribué de 180 € par patient**

1 bilan 1 heure = 45€ / 1 consultation diététique 30 min = 22,5€ / 1 consultation psychologique 1h = 45€

Nom (naissance) et prénom du patient :

Date naissance (jour/mois/année) : Coordonnées :

Sélectionnez 1 parcours de soins et indiquez le nombre de consultation(s), en fonction des besoins du patient.

Si vous priorisez un seul soin de support

Choix 1 : ☐ 1 bilan motivationnel et fonctionnel d'activité physique adaptée (APA)

Choix 2 : ☐ 1 bilan diététique et consultations de suivi diététique : _____ (max 6 consultations)

Choix 3 : ☐ 1 bilan psychologique et consultations de suivi psychologique : _____ (max 3 consultations)

Si vous priorisez 2 soins de support

Choix 1 : ☐ 2 bilans (diététique et psychologique) et consultation(s) diététique : _____ (max 4 consultations)

Choix 2 : ☐ 2 bilans (diététique et psychologique) et consultation(s) psychologique : _____ (max 2 consultations)

Choix 3 : ☐ 2 bilans (diététique et psychologique) et consultation(s) diététique : _____ (max 2 consultations)
et 1 consultation psychologique

Choix 4 : ☐ 2 bilans (APA et psychologique) et consultation(s) psychologique : _____ (max 2 consultations)

Choix 5 : ☐ 2 bilans (APA et diététique) et consultation(s) diététique : _____ (max 4 consultations)

Si vous priorisez 3 soins de support

Choix 1 : ☐ 3 bilans (APA, diététique et psychologique) et consultation (s) diététique : _____ (max 2 consultations)

Choix 2 : ☐ 3 bilans (APA, diététique et psychologique) et 1 consultation psychologique

Comment adresser la prescription au Comité Loire de la Ligue contre le cancer ?

LE PRESCRIPTEUR adresse la prescription par messagerie sécurisée MonSisra : [LIGUE CONTRE LE CANCER LOIRE 42](#) OU la remet directement au patient qui devra l'adresser :

- Par courrier à l'adresse suivante : Comité Loire de la Ligue contre le cancer _Parcours de soins après cancer_ 4 Rue Emile Noirot 42100 Saint-Etienne
OU
- En main propre : A l'Espace Ligue de la Ligue contre le cancer, 4 rue Emile Noirot Saint-Etienne

Date :

Signature et cachet du Médecin (**N°RPPS**) :